

LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°59 été 2023

L'éditorial du maire

Le repas des seniors traditionnellement instauré le dimanche après Pâques sera déplacé au mercredi après Pâques à partir de 2024 afin d'en faciliter l'intendance.

Pascale CHERBONNIER, secrétaire administrative depuis 22 ans à la mairie des Ulmes a fait valoir son départ à la retraite pour le 1^{er} juin. Nous lui souhaitons de merveilleuses grandes vacances.

Je vous souhaite de bonnes vacances en espérant un bel été sans canicule.

Didier GUILLAUME



Au sujet des associations communales

✓ Familles Rurales

CENTRE DE LOISIRS & CAMPS : Il reste quelques places (info du 30/05). Si vous souhaitez y inscrire vos enfants, merci de contacter Marie HAMONT au 06.83.45.79.84

Semaine du 10 au 13 juillet, il reste 5 places pour les 6 ans et + et 3 places pour le camp sport des 6/9 ans

Semaine du 17 au 21/07, il reste 2 places pour les 6 ans et +

Semaine du 24 au 28/07, il reste 8 places pour les 3/6 ans et 11 places pour les 6 ans et +

REPRISE DES ACTIVITÉS EN SEPTEMBRE :

- Cardio training & Renforcement musculaire : jeudi 7 septembre à 19h15 à la Salle du Mousseau

- Ateliers Culinaires : mercredi 13 septembre à la Salle du Mousseau

INFOS DIVERSES : L'association propose 2 cours d'essai gratuits 'Cardio training et Renforcement musculaire' : Jeudis 29 juin et 7 septembre de 19h15 à 20h15 à la Salle du Mousseau (ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes). Prévoir une bouteille d'eau et une serviette. Pour tout renseignement, merci de contacter Christine GLANDAIS au 07.80.02.45.43

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	9H - 10H « Urbanisme »	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 9H à 10H
Mardi	13H - 15H « Urbanisme »	Didier GUILLAUME (Maire) sur rendez-vous
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H - 12H	Thierry BOURASSEAU (Adjoint) de 9H00 à 12H
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat : 02.41.67.00.40

Courriel : mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet : www.lesulmes.fr

Dates à retenir

- Fête des écoles communales le samedi 02 juillet à l'école de VERRIE.

Le point sur l'Etat Civil au printemps

- Un ulmois est arrivé
Swany GENEVOIS, né le 15 mai
- Une ulmoise nous a quittés
Madame Colette GALMARD, décédée le 10 juin à l'âge de 86 ans.



LA SANTÉ POUR MA COMMUNE :
UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS

Parce que nous sommes présents plus que jamais, à vos côtés, pour votre santé !

La mairie des Ulmes, animée par le souhait de rendre l'accès aux soins plus abordable pour ses administrés, propose une action sociale de mutuelle communale pour cette année 2023.

Comment ça marche ?

AXA France s'engage à proposer des offres personnalisées et adaptées aux administrés en leur faisant bénéficier d'une réduction de 25% sur ses tarifs habituels.

Le suivi des dossiers sera assuré par le correspondant du secteur avec qui vous pouvez dès à présent prendre contact : Samuel GAUTIER – 06 40 90 36 51

Pour qui ? Elle s'adresse à tous les administrés de plus de 60 ans ou les professionnels de la commune, désireux de faire des économies sur des mutuelles qui augmentent, au détriment de leur pouvoir d'achat.

Sans condition d'admission, sans questionnaire médical, sans limite d'âge à la souscription, sans condition de ressources... une seule condition : Résider à la commune des Ulmes.

Retrouvez-nous à la salle des fêtes des Ulmes à 10 H le 28 juin pour une réunion d'information

Souvenez-vous : depuis le 1er Décembre 2020, vous pourrez résilier votre mutuelle à tout moment !



Broyez du vert !

EN CHOISSANT LE BROYAGE À DOMICILE OU ENTRE VOISINS VOUS...

- 1 ...évitiez le déplacement en déchèterie
- 2 ...bénéficiez de votre broyat
- 3 ...enrichissez ou paillez votre jardin

UN OPÉRATEUR RÉALISE VOTRE BROYAGE DE BRANCHES :

ou **à domicile** SUR TERRAIN PRIVÉ POUR UN FOYER
entre voisins (BROYAGE PARTAGÉ) SUR TERRAIN PRIVÉ POUR PLUSIEURS FOYERS

www.saur-aggloproprete.fr



Vos déchets au quotidien

Conditions

Ce service propose d'assurer le broyage des branches issues de la taille et de l'élagage d'arbres et d'arbustes des habitants du territoire.
Ce service est destiné uniquement aux particuliers.

L'accès à ce service nécessite plusieurs conditions importantes validées lors d'un rendez-vous préalable avec un agent de Kyrielle :

- Des branches ne dépassant pas 10-15cm de diamètre. Seules les branches au diamètre requis seront acceptées.
- Un accès permettant le passage d'un engin après un rendez-vous de confirmation.
- La présence obligatoire d'un habitant ou d'un représentant majeur.
- Rien d'autre que des branches ne doit entrer dans le broyeur.
- 2 interventions maximums par foyer/an pour le broyage à domicile ou entre voisins.
- L'intervention a une durée maximale de deux heures.
- L'intervention a lieu sur une date convenue entre l'habitant et Kyrielle.

TARIFS 2023

→ 44,40 € TTC
la première demi-heure

→ 21,60 € TTC
la demi-heure supplémentaire



Le forfait de facturation est d'une demi-heure, toute demi-heure entamée sera due.

Le forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques (branches bloquées).

INSCRIPTION

Contactez Kyrielle par téléphone ou connectez-vous à l'adresse suivante :

www.saur-aggloproprete.fr/broyage-proximite



Kyrielle / Saur Agglopropreté
201 boulevard Jean Moulin - 49400 SAUMUR

02 41 50 44 67 | accueil@agglopropre49.fr



LES BIODÉCHETS EN 2024

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 janvier 2022 a permis d'accélérer la transition des modes de production et de consommation au quotidien. Sur le volet Déchets, elle instaure à partir du 1^{er} janvier 2024 l'obligation de tri à la source des « biodéchets » pour l'ensemble des producteurs. Ainsi, seront concernés par cette nouvelle réglementation : les ménages, les professionnels mais aussi les collectivités. Cette obligation incombe d'une part aux professionnels et d'autre part aux collectivités qui doivent trouver des solutions pour leurs usagers.

QUE NOMME-T-ON « BIODÉCHETS » ?

Le Code de l'Environnement les définit comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin et de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

Il s'agit donc principalement des déchets de cuisine et de table issus de la consommation des ménages, des professionnels de la restauration et de tous les professionnels préparant et transformant des denrées alimentaires. Sont également concernés les déchets verts qui sont aujourd'hui récupérés au sein des déchèteries du territoire. Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 450€.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la priorité porte aujourd'hui sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, il n'en reste pas moins qu'une partie des biodéchets ne peut être évitée. A ce jour, on estime que dans la poubelle « **ordures ménagères** » les biodéchets représentent 30% du total, alors qu'ils pourraient être valorisés en compostage ou en méthanisation.

C'est pourquoi, la **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**, via **Kyrielle** son opérateur pour la gestion des déchets ménagers, travaille depuis plusieurs années sur des solutions de valorisation des biodéchets, notamment au travers de la vente de composteurs individuels, la mise en place de composteurs partagés sur l'espace public, pour des entreprises ou des associations, mais aussi pour les solutions de gestion des déchets verts. Les élus sont d'ores et déjà mobilisés afin de proposer des solutions à tous les usagers du territoire.



Récupérez votre composteur en déchèterie après avoir passé commande auprès de l'accueil de Kyrielle !

TARIFS COMPOSTEURS

- 150L / Composteur en bois : 25,80 € TTC
- 300L / Composteur en bois : 28,50 € TTC
- 600L / Composteur en bois : 36 € TTC



L'entreprise à But d'Emploi ASURE réalise des composteurs à base de planches de bois recyclées fournies par Kyrielle.

Elle permet d'assurer des emplois locaux pour réaliser les composteurs.

Pour tout renseignement sur le compostage et les biodéchets vous pouvez contacter **Kyrielle** par téléphone au **02.41.50.44.67** ou par mail à l'adresse accueil@agglopropre49.fr

Le Comité des Fêtes des Ulmes

Rôle du Comité des Fêtes

Créer, gérer et contrôler des activités de loisirs pour animer le village des ulmes.

La commission Culture et Loisirs du Conseil Municipal

Didier GUILLAUME (Maire), Thierry BOURASSEAU (Adjoint), Françoise COUVE (Conseillère), Françoise BERNET (Conseillère), Marie-Laure MERCIER (Conseillère)

Les Membres:

*Jean-René BEAUMONT
Martine BOURASSEAU
Gilles CANARD
Damien CUREAUDEAU
Jean-Pierre CUREAUDEAU
Frédéric DRUGEON
Michel DRUGEON
Vincent IMHOFF
Gérard GENEVAISE
Vincent LEGER
Sandy PEIGNE
Jean-Yves PILLIER
Jean-Pierre PORTIER
Gerald ROBICHON*



Présidente: Françoise GALET



Vice-Président: Jean-Pierre ROBIN



Trésorier: Jean-Jacques POUPIN



Trésorier Adjoint: Jérôme HALBERT



Secrétaire: Claudette POUPIN



Secrétaire Adjoint: Janik AMILIEN



● Membres du Comité des fêtes

● Commission Culture et Loisirs du Conseil Municipal

Les Bénévoles:

*Marie-Claude PILLIER
Martine PORTIER
Monique DRUGEON
Lucie CUREAUDEAU
Isabelle HALBERT
Martine BEAUMONT
Joëlle BAROIN*

Chantal et Jacques BOSSARD, Clothilde BAZANTE, Jean-Louis AMILIEN, Delphine ROBERT, Michèle CHAMPION, Anne-Marie GUILLAUME, Gabriel HUBERT,

Pour 2023, 4 manifestations sont organisées :

- *Le 19 mars 2023 : Randonnée découverte*
- *Le 25 mars 2023 : Soirée fouées printemps*
 - *Le 25 juin 2023 : Vide greniers*
- *Le 18 novembre 2023 : Soirée fouées automne*

Si vous souhaitez un repas spécial fouées pour vos fêtes familiales (Mariage, anniversaire ou autres), le Comité des Fêtes peut vous exaucer sous certaines conditions. L'événement devra se situer à la salle de La Maligny hors vacances d'été et comprendre plus d'une centaine de convives.

Le Comité des Fêtes s'est investi dans la Commune:

- *en 1994, participation au financement de la rénovation de la salle des Fêtes du Mousseau*
- *en 1996, financement de l'achat du portail de la salle des fêtes du Mousseau*
- *en 2001 et 2002, financement et aménagement du terrain de loisirs de la Maligny*
- *en 2008, financement et construction du four pour les soirées fouées*
- *en 2009 et 2010, financement et aménagement de la cave située au fond de la salle de la Maligny*
- *en 2012, financement et construction d'un abri bois situé au-dessus de la salle de la Maligny*
- *en 2017, financement et installation d'une table de pingpong et d'un filet de volley-ball*

pour un montant total d'environ 50.000 €

Si des habitants du Village sont intéressés pour venir nous aider lors d'une ou plusieurs des manifestations 2023, ils seront les bienvenus. Vous pouvez contacter Mme Françoise GALET au 06 66 28 32 67